

## SÉCHAGE SOUS VIDE

Le séchage sous vide (ou séchage thermique sous vide) est employé pour des fonds dont le degré d'endommagement se situe entre léger et moyen. Les matériaux humides sont séchés dans un local sous vide ou bien dans une machine sous vide. Il nécessite l'emploi d'une enceinte à vide. Les documents peuvent être placés à l'intérieur mouillés ou congelés, dans des caisses ou sur des étagères. Par évacuation de l'air, on réalise un vide dans l'enceinte qui est chauffée pour accélérer le processus de séchage. L'efficacité et la rapidité de l'assèchement dépendent de la taille de l'enceinte et de son degré de perfectionnement. C'est une technique d'assèchement en masse très performante, meilleure que le séchage à l'air. Cependant comme les ouvrages mouillés restent immobiles pendant la durée de l'opération, les feuillets en papier couché adhèrent souvent et une déformation du corps du livre peut être observée. Les encres et autres éléments solubles dans l'eau risquent de couler. Par contre, avec une enceinte sous vide et en l'absence d'oxygène, le risque de prolifération des moisissures est quasi impossible. Si des moisissures font leur apparition, on peut, avec l'accord d'un spécialiste, accompagner l'opération de séchage d'une fumigation. Une fois que les livres sont secs, il restera beaucoup de vase et de saleté qu'il faudra éliminer par broissage.

Les photographies et autres documents sur support pelliculaire ne seront jamais séchés sous vide car ils s'agglutinent et les émulsions se détachent de leur support.

### Voir aussi les fiches suivantes :

- Dégâts causés par l'eau
- Identification et tri des documents
- Préparation des documents à la lyophilisation
- Préparation des documents à la congélation
- Séchage à l'air
- Séchage des documents humides
- Traitement des documents mouillés

### Sources :

- BUCHANAN, Sally A. *Lutte contre les sinistres dans les bibliothèques et les archives - prévention, prévision, sauvetage : une étude RAMP accompagnée de principes directeurs* [en ligne]. Paris : Unesco, 1988. <http://www.unesco.org/webworld/ramp/html/r8806f/r8806f00.htm> (consulté le 2.10.2005)
- PBC. *Dégâts d'eau dans les archives – Que faire ?* [en ligne]. Berne : Protection des biens culturels, 2003. [http://www.bevoelkerungsschutz.admin.ch/internet/bs/fr/home/themen/kgs/publikationen\\_kgs/guideline.html](http://www.bevoelkerungsschutz.admin.ch/internet/bs/fr/home/themen/kgs/publikationen_kgs/guideline.html) (consulté le 7.11.2005)

Rédigé par : Groupe de travail de diplôme - octobre 2005